



## DOSSIER DE REPONSE

### APPEL A PROJETS DEMOCRATIE EN SANTE 2021 CRSA Grand Est

#### A. Rappel des orientations

Les projets devront s'inscrire dans l'une des 2 orientations déterminées par la CRSA Grand Est :

**Orientation 1** – Recueillir la parole des usagers via les associations ou les collectifs d'associations qui les représentent.

**Orientation 2** – Participer à l'amélioration de la démocratie en santé en développant des projets favorisant la participation de citoyens à des actions locales pour améliorer leur santé.

#### B. Rappel des modalités pratiques

Le dossier complet doit être transmis **le lundi 12 avril 2021 au plus tard**, par voie électronique, à l'adresse suivante :

[ars-grandest-crsa@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-crsa@ars.sante.fr)

#### Intitulé du projet

**Les Assises du Réseau pour l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap du Haut-Rhin  
Démocratie, autonomie et inclusion sociale : la parole aux usagers et à leur entourage**

#### Objectifs

- Permettre aux personnes en situation de handicap d'exprimer leurs besoins et leurs attentes en matières sanitaire et médico-sociale, suite à la pandémie de Covid-19.
- Favoriser la participation citoyenne des usagers et de leur entourage pour les rendre acteurs de leur parcours de vie et de santé.
- Analyser leurs demandes et formaliser dans un livre blanc les pistes d'amélioration et d'innovation proposées les participants.

## Le porteur du projet

### Coordonnées de la structure

Nom de la structure

Réseau pour l'Autonomie des Personnes en situation de Handicap du Haut-Rhin (RAPH 68)

Adresse

Siège social : 115, avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée 68100 MULHOUSE

Type de structure

Association de Droit local à but non lucratif

### N° SIRET de la structure

SIRET en cours d'enregistrement.

### Pour les associations d'usagers du système de santé agréées

Date de création et lieu du dépôt des statuts

Agrément :

national

régional

Date d'obtention de l'agrément

Sans objet

## Coordonnées du contact

Nom / Prénom

Madame Evelyne LAMON, 115, avenue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée - 68100 MULHOUSE

Fonction

Présidente

Téléphone mobile

06 89 14 28 78

Courriel

evelyne.lamon@alister-autonomie.fr

## 1. Le contexte

### L'origine

*Quels sont les éléments qui ont fait émerger l'idée de ce projet ? S'agit-il de réaliser une action nouvelle, d'étendre ou élargir une action déjà engagée, ou bien de renouveler une action réalisée lors d'exercices précédents ?...*

La pandémie de la Covid-19 et ses conséquences ont fortement impacté les organisations sanitaires et médico-sociales ainsi que les services rendus aux personnes, quel que soit leur âge, qui ont vécu des moments particulièrement difficiles pour leur santé physique et/ou mentale : isolement social, perte d'autonomie, mise en attente de certains soins, troubles psychiques...

La situation sanitaire ne permet actuellement pas d'organiser un lieu de rencontre (séminaire, colloque...) favorisant la démocratie sanitaire et permettant une expression collective sur les événements vécus et les enseignements tirés.

Les adhérents du RAPH 68 ont souhaité mettre à profit, auprès des personnes vulnérables qu'ils accompagnent, leur pluralité et leur volonté de mutualiser leurs expériences pour écouter et recueillir leurs demandes et leurs attentes.

Le projet d'organiser les assises du RAPH68 (présentielles et/ou virtuelles) dans chaque structure du RAPH 68, permettra de recueillir le ressenti et les difficultés vécues par les usagers, de les analyser et de les formaliser dans un livre blanc.

**Cette action inter-associative n'a jamais été réalisée sur le territoire du Haut-Rhin, elle est donc nouvelle et innovante.**

### La finalité

*Quelle est la finalité du projet ? Quelles sont les améliorations attendues ? Pour qui est-il destiné ? Quels sont les usagers / citoyens ciblés, le nombre attendu par formation ? Quel est le nombre de formations envisagées ? ...*

**Comment trouver de nouvelles réponses pour favoriser l'autonomie et l'inclusion sociale malgré un contexte sanitaire inédit ?**

Favoriser des rencontres entre les structures d'accompagnement, les associations représentatives d'usagers et les personnes en situation de handicap pour écouter le vécu de ces derniers mois, évaluer les difficultés et proposer des réponses et solutions innovantes.

Les structures du RAPH 68 couvrent la totalité des situations de handicap : de l'autonomie relative à la plus grande dépendance, du milieu ouvert à l'institution médicalisée.

**La réussite des assises dépendra de la participation citoyenne, laquelle nécessite l'information du grand public sur des dispositifs parfois peu connus. A cette fin, une phase clé sera la communication et médiatisation préalable de l'événement.**

Les rencontres, tables rondes et témoignages donneront lieu à des synthèses et à la rédaction d'un livre blanc consolidant les besoins et propositions des usagers et des structures qui les accompagnent. A titre d'exemple : création de nouveaux partenariats, développement de la pairaidance, mise en relation pour de nouvelles solidarités, développement de l'usage du numérique pour des choix éclairés...

**Ces assises permettront de faire un état des lieux mettant en évidence les forces à conforter et les faiblesses à vaincre sur notre territoire.**

### La description du dispositif

*Quels sont les détails du programme de formation, les thèmes traités, le contenu de chacun des jours de formation, la durée de l'action, la zone géographique ou le territoire de réalisation ?...*

**Les assises du RAPH 68 s'effectueront sur une semaine au printemps 2022 sur un périmètre géographique allant de Sainte-Marie-aux-Mines à Altkirch.** Chaque adhérent choisira au sein de cette semaine, un temps dédié pour l'accueil des usagers et leur entourage, des tables rondes et des conférences, webinaires, plateaux-télé sur le thème de l'inclusion et de l'autonomie.

Cet accueil physique et virtuel s'effectuera avec du personnel et des usagers volontaires sur les sites respectifs des adhérents du réseau, et ce, sur l'ensemble du Haut-Rhin.

**Le dispositif prévu permettra de s'adapter à la situation sanitaire du moment en modulant les accueils physiques et virtuels.**

## Les acteurs

*Qui est le responsable du projet ? Qui participera ? Quels sont les intervenants pressentis, les partenaires à mobiliser ? ...*

La responsabilité du projet : Mme Evelyne LAMON, présidente du RAPH 68

Parmi les structures membres du RAPH 68 (voir le flyer joint et l'historique du réseau) ont déjà accepté ou sont susceptibles de participer aux assises :

AFM-Téléthon

ALSACEP

A.P.F. France handicap

Association AIR

Association Estime

Association Hello Hissez-Vous

Association Marie Pire

Associations Marguerite Sinclair

Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS)

Centre de Réadaptation de Mulhouse (ARFP)

Centre Médical MGEN –TROIS EPI

CICAT68

France AVC 68

Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA)

Handicap Services Alister

Hôpitaux Civils de Colmar

Instituts des Déficiants Sensoriels Le Phare

Institution Les Tournesols

Réseau APA

Union Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Haut-Rhin –BARTENHEIM ?

Partenaires / Prestataires :

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Mulhouse et Agglomération ;
- Toute structure du secteur du handicap non adhérente du RAPH 68 mais susceptible de vouloir se joindre aux assises.
- Active Média, prestataire de la communication.

## 2. La réalisation

### La mise en œuvre

**La mise en œuvre se décompose en 06 phases :**

- Phase 0 : première réunion du comité de pilotage
- Phase 1 : préparation du plan de communication : tournage des cartes de visite numériques, teaser de présentation du programme avec l'utilisation de FALC (document en facile à lire et à comprendre) et une traduction en LSF, ...
- Phase 2 : lancement du plan de communication : diffusion des teasers, des spots radio, des reportages TV locales, conférence de presse, flash sites web...
- Phase 3 : tenue des assises sur l'ensemble du territoire
- Phase 4 : bilan des assises et constitution du comité de rédaction du livre blanc
- Phase 5 : rédaction du livre blanc
- Phase 6 : **présentation du livre blanc de l'autonomie et de l'inclusion sociale à la CRSA, à l'ARS, à la CEA et aux instances du RAPH68.**

## Le calendrier

*Calendrier du projet, de la réflexion à la décision de mise en œuvre et de réalisation effective, ...*

### **Du 10 janvier au 12 février 2022 : Phase 1**

Préparation et tournage des cartes de visites numériques des structures qui participeront activement aux assises et recueilleront les témoignages et demandes de leurs usagers.

### **Du 1<sup>er</sup> mars au 3 avril 2022 : Phase 2**

Médiatisation avec teaser et spots radio pour se faire connaître et informer le public de l'opération : télévisions et radios locales.

### **Du 4 au 9 avril 2022 : Phase 3**

Tenue des assises avec l'accueil en présentiel ou numérique des participants sur des espaces temps dédiés permettant des tables rondes en présentiel et l'intervention de participants avec Zoom sur la base de six « plateau télé » dans la semaine.

### **Du 11 au 24 avril 2022 : Phase 4**

Bilan et constitution du comité de rédaction du livre blanc.

### **Du 25 avril au 10 juin : Phase 5**

Rédaction du livre blanc

### **Du 13 au 30 juin : Phase 6**

Présentation du livre blanc à la CRSA, ARS, CEA et instances du RAPH68.

## Moyens / Réalisation pratique

### Moyens humains / L'équipe projet

*Quelle est l'équipe projet : composition, qualification, expérience de chaque membre, ... ?*

#### **L'équipe projet est composée de 6 personnes.**

##### Membres du Bureau et du Conseil d'Administration :

Evelyne LAMON, Présidente du RAPH68, ancienne directrice de Handicap Services Alister

Samia JEANNELLE, Directrice du CICAT 68 et Trésorière du RAPH 68

Emmanuel DE BOISSIEU, Directeur Adjoint Institution les Tournesols, Administrateur du RAPH 68

##### Représentants de structures membres :

Elvis CORDIER, Directeur Général de Handicap Services Alister

Paloma MORENO-ELGARD, Directrice du Service régional AFM-Téléthon Alsace Lorraine

Renaud OBINO, Directeur adjoint de l'IDS Le Phare

### Moyens matériels

#### **Les moyens matériels nécessaires sont :**

- les salles et espaces de travail mis à la disposition des participants sur l'ensemble des sites du RAPH68 accueillant les assises.
- les supports et outils numériques et audiovisuels nécessaires à la communication sur et pendant l'événement produits par notre prestataire Active Média. Cf. devis et descriptifs joints.
- les supports de communication type flyers dédiés à l'événement.
- les supports appropriés à l'édition du livre blanc (numériques, papier...).

### Budget prévisionnel du projet

*Recettes/dépenses. Vous indiquerez clairement les co-financeurs et le financement demandé à la CRSA Grand Est (Compléter le tableau en annexe, à la fin du dossier).*

Le budget prévisionnel joint est de **42 993 €** dont **16 617 €** demandé à la CRSA du Grand Est, soit **39 %** du projet.

Il se décompose en :

- **masse salariale dévolue au projet : 708h de travail soit 16 992€ chargé coût moyen**
- Phase 0 : fonctionnement du COPIL du projet : 10 COPIL x 2h x 6 personnes = 120h
- Phase 1 : préparation de la communication (teasers et spots, interviews...) : 7h x 2 salariés x 12 structures) = 168h
- Phase 3 : accueil des participants lors des assises : 7h x 2 salariés x 12 structures = 168h
- Phase 4 : bilan : 7h x 12 structures = 84h
- Phase 5 : rédaction du livre blanc : 6 salariés x 4 jours x 7h de travail = 168h
  
- **Frais de déplacement et de mission de la cheffe de projet : 200€**
  
- **temps de bénévolat de la chef de projet : 141h de bénévolat qui correspondrait à 3 384€ s'il devait s'agir de travail salarié au coût moyen**
- temps de préparation : 6 jours visites préalables par demi-journée = 6x4h = 24h
- temps d'animation et rédaction PV des COPIL : 10 x 3h = 30h
- animation des tables rondes aux assises : 6 demi-journées = 6x4h = 24h
- temps de bilan : 7h
- temps de rédaction et de relecture du livre blanc : 8x7h = 56h
  
- **Moyens matériel : 22 417€**
- les salles et espaces de travail : 500€ pour 12 structures soit **6 000€**
- les supports, outils numériques et audiovisuels nécessaires à la communication sur et pendant l'événement produits par notre prestataire Active Média : Cf. devis et descriptifs joints : **15 717€ TTC**
- les supports de communication : 2 000 flyers dédiés à l'événement : **300€ TTC**
- supports numériques (100 clés USB) et papier (50 ex.) appropriés à l'édition du livre blanc : **400€ TTC**

## La communication

Quelle valorisation du projet prévoyez-vous ? Sous quelle forme ?

**La communication fait intrinsèquement partie du projet. Elle sera particulièrement importante et adaptée aux situations de handicap (LSF, FALC) :**

- en phase 1 : dite de préparation du plan média
- en phase 2 : durant la réalisation concrète du plan de communication
- en phase 3 : pour couvrir médiatiquement la réalisation des assises
- après la phase 6 : si décision était prise par les instances de communiquer largement sur ce livre blanc de l'autonomie et de l'inclusion sociale.

### 3. Suivi et évaluation

#### Suivi et accompagnement

La rédaction du livre blanc renforcera la synergie entre les membres du réseau et leurs partenaires pour mutualiser les points forts et travailler ensemble la résolution des points de faiblesse.

#### Evaluation

L'évaluation se fera en 3 niveaux :

- questionnaire de satisfaction à chaud remis aux participants aux assises
- évaluation quantitative du nombre de participants
- rédaction du livre blanc qui constitue en soi une évaluation de la production.

L'ajout d'une pièce jointe est optionnel. Si vous désirez ajouter un fichier à votre dossier, joignez-le au présent formulaire.

Pièces à joindre au dossier :

- Un RIB au nom de l'association ou de la structure déposant le projet,
- Le budget complété du projet (qui figure en annexe du dossier de réponse),
- Le dernier exercice comptable validé (ou budget prévisionnel annuel si création de moins d'un an),
- Pour une association, ses statuts.

Fait le 11 avril 2021, à Mulhouse

Signature (nom + qualité)

Madame Evelyne LAMON, Présidente du RAPH 68



**ANNEXE**  
**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET**

CHARGES	Montant <sup>1</sup>	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	15 717 €		
Achats matières et fournitures	400€	74- Subventions d'exploitation <sup>2</sup>	
Autres fournitures	300€	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		- Ministère de la santé : ARS (CRSA)	16 617 €
Expert-comptable			
Locations		- Ministère	
Entretien et réparation		- FNPEIS (Assurance Maladie)	
Assurance			
Documentation		- Région(s) :	
Divers			
62 - Autres services extérieurs		- Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Commune(s) :	
Publicité, publication			
Déplacements, missions	200€	Organismes sociaux (détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,		- Fonds européens	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>3</sup></b>			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	3 384€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	22 992€	Prestations en nature	22 992€
Personnel bénévole	3 384€	Dons en nature	
<b>TOTAL</b>	<b>42 993€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 993€</b>
L'association sollicite une subvention de <b>16 617€</b> qui représente <b>39 %</b> du total : <b>(montant demandé/total) x 100</b>			

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.